

VERS la CONQUETE d'une EAU COURANTE POTABLE

De l'eau gratuite à l'eau payante

En 1879, la municipalité projette la réorganisation du service peu performant des eaux et des fontaines de la ville. Les habitants de Châtellerault ne se contentent plus du maigre approvisionnement en eau courante ou dormante qui leur est offert. La ville tire principalement ses besoins en eau des sources circonvoisines, des puits publics ou privés et de la Vienne. Il n'est plus possible de rester dans les tâtonnements de recherches de sources, de captations précaires ou de distributions "artisanales" qui durent depuis le début du siècle. L'essor industriel, économique et social de notre cité nécessite une autre orientation dans la distribution de l'eau.

En 1880, la municipalité de Châtellerault a la charge de la distribution de l'eau, avec tous les inconvénients qui s'y rapportent : l'entretien et l'extension du réseau

- la surveillance des bornes-fontaines
- la police des eaux
- les redevances à percevoir avec son lot de litiges.
- le mécontentement de la population (pétitions multiples).

Estimant que toutes ces charges ne sont pas du ressort des employés communaux et trop contraignantes pour les finances de la ville, le Conseil municipal décide de faire sous-traiter toute la distribution de l'eau par une compagnie spécialisée. Pour mieux apprécier les avantages et les inconvénients de ce procédé, il est fait une consultation auprès de villes de la même importance que Châtellerault (Saumur...) et qui ont adopté cette modernisation.

La délibération du Conseil municipal du 12 novembre 1880¹ informe que la Compagnie Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage se propose de se charger du service des eaux de la ville, moyennant certaines conditions à débattre. Cette proposition est examinée par les commissions des eaux et des finances. En décembre 1880 cette compagnie avance une première offre au Conseil municipal. Elle n'est pas acceptée : un différend sur le prix de la consommation à appliquer et sur la quantité d'eau à fournir fait ajourner le projet. Il est vrai que le mandat de l'équipe municipale en place se termine, chacun attend les élections de janvier 1881 pour prendre une décision. En février 1881, les nouveaux conseillers municipaux réexaminent le projet.

Quatre mois plus tard, un traité entre la ville de Châtellerault et la Lyonnaise des Eaux est signé. Cet accord engage les deux parties pour cinquante ans. En compensation des avantages financiers acquis, la ville cède ses droits sur la source de Rouillac, les captages divers, les canalisations existantes et tout le matériel se rapprochant à l'exploitation de l'eau. Elle donne son autorisation pour faire entrer les eaux de la source de Rouillac dans la distribution actuelle des eaux de la Vienne. Elle fait cession du trop-plein de la source du Malgarou après l'alimentation des pompes et des fontaines publiques. Certains points d'alimentation restent dans le domaine communal telles que les sources de la place Notre-Dame, du quai de Châteauneuf et de l'abattoir. Dans ce traité, il est fait obligation au concessionnaire d'accorder des abonnements aux riverains des rues déjà canalisées et de poser des prolongations de canalisations, ainsi que de fournir gratuitement 1200 mètres cubes d'eau par an à la commune de Châtellerault pour les services publics et les établissements municipaux.

¹ A.M.C, 1D23.

Si la gratuité de l'approvisionnement en eau aux bornes-fontaines demeure, pour ceux qui ne veulent plus en faire le charroi, l'eau courante à la maison a un coût. C'est ce progrès que les consommateurs s'engagent à payer. Trois types d'abonnements sont alors proposés aux utilisateurs:

par évaluation sans jaugeage ou le discrétionnaire (dit *de ménage*): les concessionnaires s'engagent à utiliser l'eau sans limitation de quantité mais uniquement pour leurs besoins familiaux ; un ménage composé 5 personnes dispose d'un seul robinet sur l'évier. Le prix forfaitaire est de 12 francs par an. Un supplément de prix est appliqué pour chaque personne en plus, les chevaux, l'arrosage des jardins et des espaces gazonnés...

au compteur: l'abonné paie la quantité consommée. Le prix de l'eau au compteur est fixé à 15 centimes le mètre cube. Dans ce mode de concession , l'abonnement minimum est de 20 francs par an.

par écoulement constant réglé par un robinet de jauge ou jaugé au réservoir : le service se fait au moyen d'un robinet de jauge qui ne laisse couler que les quantités concédées. Les eaux sont reçues dans un réservoir. Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an pour 250 litres par jour, 30 francs pour 500 litres... Il est possible d'interrompre ce service pendant les 6 mois de l'hiver (1^{er} octobre au 31 mars) et de reporter sur les 6 mois de l'été (1^{er} avril au 30 septembre) les économies d'eau réalisées².

L'eau courante non potable

En cette fin du XIX^e siècle, la Vienne est la "source" principale d'alimentation en eau de la ville. Toutefois, il subsiste encore de nombreux puits chez des particuliers ou dans des cours communes. La majorité des Châtelleraudais souhaite avoir

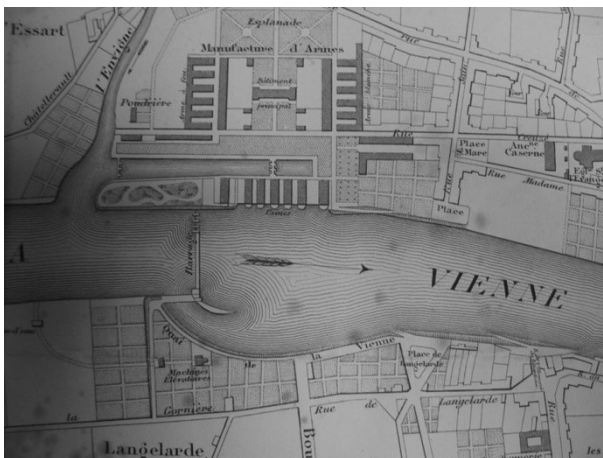
2 A.M.C, série O5.

l'eau courante à domicile, ils sont las de la corvée d'eau. Cette grande innovation se met en place progressivement grâce aux nouvelles technologies. Des machines élévatoires sont installées sur les bords de la rivière, en 1864, face au barrage de la manufacture (à l'emplacement actuel de l'usine de traitement des eaux). Ces pompes aspirent l'eau de la Vienne à quelques dizaines de mètres en amont du barrage, et la refoulent vers les châteaux d'eau de l'agglomération. Mais ce ne sont pas les premières pompes que Châtelleraut connaît.

En 1851, lorsque le chemin de fer arrive dans la ville, il lui faut une alimentation importante en eau courante pour les locomotives. La Compagnie Orléans-Bordeaux construit une machine élévatoire à vapeur sur le quai rive droite de la rivière. Elle est située (et elle l'est encore de nos jours) au lieu-dit "Le Batardeau"³. Le captage se fait au milieu de la Vienne en aval du barrage. Ainsi on veut éviter de pomper de l'eau impure. Sur la rive droite restent trois tanneries en activité, qui déversent directement leurs eaux souillées dans la rivière ⁴. Quant à la rive gauche, ses abords sont douteux. Le rouissage du chanvre sur l'Envine apporte sa contribution à la pollution, sans oublier les rejets de l'homme et de son industrie. Le Clain et l'Auzon, qui se jettent dans la Vienne en amont de la prise d'eau véhiculent également leurs impuretés. La pollution perdure fort longtemps puisque les lavandières se plaignent en 1893 auprès du Conseil municipal. Elles demandent que des flotteurs soient installés sur la Vienne pour que les huiles rejetées par la manufacture d'armes ne salissent pas leur linge qu'elles lavent le long des quais. En 1912, le problème n'est toujours pas réglé.

³ Cette cheminée en briques intrigue parfois les promeneurs. Certains pensent à tort à une ancienne cheminée de tannerie.

⁴ En 1811, Châtelleraut comptait 14 tanneries (enquête de 1811, A.D.86, M 10/121).



Emplacement des prises d'eau, Plan de 1876.

Dans le prolongement de ses installations ferroviaires, la Compagnie Orléans-Bordeaux s'offre le 18 août 1851 d'alimenter, moyennant paiement, une partie des bornes-fontaines de la ville, tout en pourvoyant aux besoins de la gare. Par la délibération du 4 septembre 1851, le projet est ajourné, les finances communales étant au plus bas. Seuls quelques habitants proches de la station profitent de ce progrès. Mais quelle est la qualité de cette eau brute ?

En juillet et septembre 1853, la municipalité fait procéder à une analyse de l'eau distribuée à la population. Cette analyse effectuée par Jules Mascarel, médecin, informe le Conseil municipal que l'eau lui a paru pure pour les bornes-fontaines. Mais il dit aussi " *que l'eau de la ville est de très mauvaise qualité et qu'elle contribue à déterminer des scrofules et des phthisies pulmonaires*".

Lorsqu'en 1881, la Compagnie Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage prend en main la distribution de l'eau, le captage de

celle-ci est effectué en amont du barrage. Les consommateurs utilisent une eau brute. De 1882 à 1893 aucune subvention municipale n'est accordée pour l'analyse de l'eau. Il faut attendre les années 1897 et 1909 pour que le laboratoire d'analyses de l'hôpital militaire de Rennes procède à l'examen de l'eau consommée par les Châtelleraudais. En 1894 le maire de la ville reçoit une offre d'une société pour la filtration et l'épuration des eaux par le système Horvtason. Cette soumission est transmise à la commission d'hygiène qui ne lui donne pas de suite. Les dirigeants de la Lyonnaise des Eaux et la municipalité ne se préoccupent guère des déjections que certains riverains déversent dans la rivière en amont de la prise d'eau. Cependant et probablement alerté par des abonnés de l'aspect de l'eau, de son goût, de son odeur, le Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Châtelleraudais mène une enquête. Il constate qu'au lieu-dit " La Gornière" sont installées une beurrerie et une porcherie. Sans aucun souci pour l'hygiène publique, le propriétaire des lieux déverse dans la Vienne, à quatre cents mètres au-dessus de la prise d'eau, les eaux usées de sa beurrerie et le purin de ses cochons. L'arrêté municipal n° 26 du 4 décembre 1897 informe⁵:

Le maire de la Commune de Châtelleraudais,

- 1) *Vu les dispositions de la loi du 5 avril 1884 art. 91-92 et 97.*
- 2) *L'avis émis par le Conseil d'hygiène de l'arrondissement de Châtelleraudais dans sa séance du 30 novembre 1897, Considérant qu'il est urgent de prévenir les dangers signalés par le Conseil d'hygiène et pouvant résulter de l'écoulement tel qu'il se fait actuellement des eaux de la beurrerie Seguin dans la Vienne, au-dessus de la prise d'eau de la ville, comme aussi tous autres écoulements au sujet desquels le Conseil*

5 A.M.C, 3D6

d'hygiène manifeste des craintes à raison du peu de distance qui sépare les bâtiments du sieur Seguin de la Vienne.

ARRÊTE

article 1^{er} : qu'il est fait défense au sieur Seguin, propriétaire de la Gornière Commune de Châtellerault de laisser couler dans la Vienne, les eaux de sa beurrerie et les purins de ses écuries.

article 2 : le présent arrêté sera exécutoire aussitôt sa notification.

article 3 : les contraventions seront poursuivies conformément aux lois.

Monsieur le commissaire de police de Châtellerault et tous agents sous ses ordres sont spécialement chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Fait à la mairie de Châtellerault le 4 décembre 1897.

Notifié au sieur Seguin par le Sous-Préfet le 6 décembre 1897.

Cet arrêté ne semble pas inquiéter outre mesure le propriétaire des lieux. En avril 1903, il demande à puiser de l'eau dans la rivière pour un circuit réfrigérant de sa beurrerie. Sa soumission est acceptée par la municipalité. Dans la délibération du 19 août 1903⁶, un conseiller municipal demande " *que les résidus de cette beurrerie et de la porcherie cessent d'être déversés dans les eaux de la Vienne, car ils infectent les eaux et peuvent présenter de graves inconvénients pour la prise d'eau.*" Un deuxième procès verbal est fait sans que rien ne paraisse devoir en résulter.

En janvier 1904, le conseil d'hygiène insiste pour que cette pollution prenne fin immédiatement. L'arrêté n° 294 du 26 mars 1904 met en demeure Seguin et C^{ie} de supprimer dans un

6 A.M.C, 1D38.

délai de 15 jours l'écoulement dans la Vienne des eaux résiduelles provenant de leur usine. La prise d'eau de la ville est sur la rive droite, où se déversent les résidus. M Seguin demande aux hygiénistes de la ville s'il peut écouler ses eaux de lavage du beurre dans une canalisation traversant le lit de la rivière et sortant sur l'autre rive. Ce projet est rejeté par le Conseil municipal du 15 décembre 1904⁷. Tous ces rejets cessent, quand les fosses à purin deviennent étanches et lorsqu'une société spécialisée dans les produits alimentaires remplaçant M Seguin en 1921, installe un système d'épuration.

Vers la conquête de l'eau potable

Une grande institution française soulève pour la première fois la question de l'eau potable en ville. En 1898, Châtelleraut est fière de sa nouvelle caserne où stationne le 4^{ème} bataillon du 32^{ème} régiment d'infanterie. Ces militaires ont des besoins en eau. Il leur faut 10 litres d'eau par homme et par jour et 40 litres par cheval. La municipalité avec le concours de la Lyonnaise des Eaux s'engage à alimenter en eau la caserne De Laage. Cette même municipalité veut également accueillir les 1^{er}, 2^e et 3^e bataillons de ce régiment, mais le ministre de la guerre en décide autrement. Il pense qu'il y aurait trop de dépenses pour les finances de la ville pour un régiment entier (1000 hommes). Comme tous les autres châtelleraudais, les soldats ont de l'eau brute à leur disposition avec tous les inconvénients que cela comporte.

Au début du XX^e siècle, la France réorganise son armée. Le gouvernement crée de nombreux régiments d'artillerie. La municipalité châtelleraudaise souhaite toujours que la nouvelle

7 A.M.C, 1D39.

caserne soit entièrement occupée, voire agrandie. Pour cela, elle pose sa candidature pour l'installation d'un régiment d'artillerie (9 batteries: soit 1000 hommes et 600 chevaux). Dans le prévisionnel militaire, la ville doit fournir 150 mètres cube d'eau par jour dont 18 d'eau potable. C'est ainsi que l'adéquation eau potable et armée française apparaît pour la première fois. Dans le procès verbal de la délibération du 6 septembre 1909⁸, une commission spéciale est chargée d'étudier divers projets de distribution d'eau potable par l'installation de filtres, la captation de sources, le creusement de puits...Elle considère que cette question d'eau est intimement liée aux prévisions d'installation du régiment d'artillerie. Le maire réunit d'urgence la commission des eaux en vue de l'étude immédiate d'un projet de réorganisation du service du distribution de l'eau de la ville. Qu'il soit fantassin ou artilleur, le soldat veut boire de l'eau potable. Malheureusement pour la ville de Châtellerault, comme en 1898, elle se voit refuser les artilleurs, seul est maintenu le 4^e bataillon du 32^e R I.

La qualité de l'eau commence à donner quelques inquiétudes. En 1910, la municipalité fait faire une analyse de l'eau de certains puits de la ville (nous n'en connaissons pas les résultats). Ce qui est certain, c'est que la ville, chaque année depuis au moins 1897, participait au financement du laboratoire poitevin de bactériologie implanté à la faculté de médecine⁹.

Il faut attendre 1912 pour que le problème de l'eau soit à nouveau soulevé. A la suite de la séance du conseil municipal

8 A.M.C.,1D44.

9 A.M.C., 1D33. Délibérations du 19 février 1897. Le Conseil général verse 2000 francs, la ville de Poitiers 150 francs, la ville de Châtellerault 100 francs, les villes de Loudun, Montmorillon et Civray 50 francs chacune. Les années suivantes le processus est reconduit.

du 15 janvier 1912¹⁰, le maire fait connaître qu'il y a lieu de mettre dès maintenant à l'étude le projet établi par la Lyonnaise des Eaux, en vue de l'amélioration du service des eaux de la ville, par une augmentation de pression et par la filtration et la stérilisation au moyen de rayons ultra-violet. Il ajoute qu'il a recueilli sur la question des eaux divers renseignements et avis de sommités médicales. Ces informations sont communiquées aux ingénieurs des compagnies intéressées afin de procurer des eaux saines à la ville.

Tout au long de l'année 1912, les projets et les discussions se poursuivent. Le 18 novembre 1912, le maire reçoit par le courrier préfectoral la circulaire n° 143 du 5 novembre émise par la direction de l'assistance et de l'hygiène publique, dépendante du ministère de l'intérieur¹¹. Le ministre décide de réunir sur ces deux questions essentielles: alimentation en eau potable et évacuation des matières usées, des informations concernant les communes de plus de 5000 habitants...Il souligne que ce questionnaire sera visé par l'inspecteur départemental d'hygiène, lequel fera connaître succinctement son appréciation sur les réponses fournies...

L'alimentation en eau potable ou sa perspective suscite le plus grand intérêt de la part des enquêteurs. A toutes leurs questions posées sur ce délicat sujet, la ville de Châtellerault répond: "*Il existe à Châtellerault un service de distribution d'eau de rivière, et la municipalité de Châtellerault étudie en ce moment un projet de transformation du service de distribution d'eau en l'améliorant par la pré-filtration et si possible par la stérilisation. Plusieurs projets ont été présentés à la*

10 A.M.C, 1D47.

11 A.D 86, M5/412.

municipalité pour la stérilisation, l'un au moyen de rayons ultra-violetes et l'autre au moyen de l'ozone¹². Il semble résulter des documents qui ont été recueillis qu'aucun des moyens ne présente des résultats tels que le choix puisse s'établir sur l'un ou sur l'autre. Toutefois, les études n'étant pas terminées, aucune solution pratique n'apparaît à l'heure présente. On peut conclure cependant dès maintenant que la pré filtration et la filtration seront mises en exercice aussitôt que les opérations financières et les approbations nécessaires auront été réunies."

A cette question fondamentale pour l'hygiène publique, l'inspecteur départemental d'hygiène donne le complément d'informations suivant: "*La mortalité annuelle de la ville de Châtellerauld dépasse depuis 3 ans la mortalité moyenne de la France .Cet excédent de décès peut-être attribué à la mauvaise qualité de l'eau de boisson. En effet dès le commencement de l'année 1909, le laboratoire de bactériologie de Rennes avait constaté que l'eau de la Vienne qui sert à alimenter la ville, prise aux robinets de la caserne d'infanterie était très médiocre ,ou mauvaise suivant les analyses et qu'elles renferment presque toujours des colibacilles¹³. Ces analyses ont été renouvelées périodiquement par l'autorité militaire et le 13 mai 1912, M l'intendant Joffret nous écrivait ceci : "Tous les rapports et compte-rendus du Conseil d'hygiène ont insisté sur les dangers que présente la consommation de l'eau de la Vienne. Toutes les analyses y signalent de 8000 à 20000 germes par centième cube. La*

12 Procédé de purification de l'eau découvert en 1906 par l'ingénieur Marius Paul Otto.

13 Colibacille : (*escherichia coli*) bactérie du tube digestif de l'homme de la famille des entérobactéries. Elle constitue 80% de la flore aérobie du tube digestif de l'homme sain. Elle est aussi responsable de manifestations intestinales telles que les diarrhées des voyageurs (turista). Elle peut devenir pathogène. Dictionnaire Larousse Médical 1995.

présence du colibacille y est souvent constatée et les conclusions du laboratoire en font toujours une eau mauvaise."

Depuis trois ans la municipalité de Châtellerauld étudie les moyens de filtrer ou de stériliser l'eau qu'elle fournit aux habitants pour leur alimentation"...Les choix de la municipalité sont difficiles à prendre. L'attentisme et le laxisme des élus locaux mettent les châtelleraudais de 1912 dans une situation sanitaire précaire. Le constat de ce rapport est bien inquiétant. Les premiers utilisateurs à s'alarmer sont les autorités militaires. On peut penser que le nombre de malades se rendant chez le major pour la "turista" prend de l'importance, surtout s'ils présentent les mêmes symptômes. Les fantassins sont soucieux de leur santé.

La deuxième question préoccupant les autorités sanitaires gouvernementales concerne le rejet des eaux usées et le matériel de vidange. En 1912, il existe à Châtellerauld un réseau d'égouts de 3 kilomètres environ qui reçoit les eaux de pluie, les eaux ménagères et les eaux industrielles. Le déversement de ces eaux polluées se fait directement dans la rivière. Nous pouvons facilement imaginer la nature de ces eaux à la sortie des collecteurs. En ce qui concerne le recueillement des matières de vidange, le problème est aussi crucial. Les habitations de Châtellerauld possèdent peu de fosses étanches, sauf les maisons neuves bâties à partir de 1909. Il y a donc dans la ville un grand nombre de fosses d'aisances non étanches et des puits-perdus. Un peu de tout et n'importe quoi y sont déversés. Il est inévitable que les nappes phréatiques soient polluées par ces infiltrations de toute nature. La qualité de l'eau souterraine est aussi douteuse que celle de la rivière et pourtant les châtelleraudais la consomment. L'inspecteur départemental d'hygiène écrit à la fin de son rapport : "*Le sous-sol est donc infecté et la nappe d'eau souterraine constamment contaminées*".

En décembre 1912, les conclusions faites par le service sanitaire départemental sont accablantes pour la ville de Châtelleraut : "*Dans ces conditions, est-il admissible que le municipalité de Châtelleraut ne fasse pas faire périodiquement l'analyse de l'eau non épurée qu'elle distribue aux habitants et qu'elle ajourne indéfiniment l'exécution du projet de pré filtration qu'elle étudie depuis 1909. Je ne le pense pas et je demande à l'autorité supérieure de vouloir bien hâter la solution de cette question extrêmement importante pour l'hygiène et la santé publiques*".

L'année 1913 semble être celle des bonnes résolutions. Le choix sur le type de traitement de l'eau est fait en début d'année. Le Conseil municipal opte en faveur du système de filtration et de stérilisation par l'ozone¹⁴. Mais la Compagnie Générale de l'Ozone est une concurrente directe de la Compagnie Lyonnaise des eaux. Or la ville est liée depuis 1881 par un contrat cinquantenaire à cette compagnie. Il faut annuler cette entente. Le projet de rupture est débattu et adopté à la séance du conseil de ville le 21 avril 1913¹⁵. Le 24 juin 1913 une convention est passée avec la Compagnie Générale de l'Ozone pour l'exécution d'une usine de filtration, stérilisation et pompage des eaux de la Vienne, en vue de la distribution d'une eau stérilisée à la consommation publique. La cession du contrat Compagnie Lyonnaise des eaux et la ville de Châtelleraut prend effet le 1^{er} octobre 1913. Le rachat du traité en date du 4 novembre 1913, coûte aux contribuables 220 000 francs.

14 Air électrisé, utilisé pour décolorer, désodoriser et stériliser l'eau. Il est essentiellement employé sur une grande échelle pour épurer l'eau et tend à supplanter le chlore. *Encyclopédie Universalis* 1996.

15 A.M.C, 1D48.

Probablement pour tester les bonnes dispositions de sa nouvelle partenaire, en février 1914 Châtellerault demande, mais en vain, à la Compagnie Générale de l'Ozone d'installer une pompe électrique en lieu et place de la machine à vapeur, pour palier à la faiblesse des béliers existants qui donnent peu de pression. On peut simplement remarquer que l'on se préoccupe plus de la distribution de l'eau que de sa qualité¹⁶.

La tourmente de la Grande Guerre emporte toutes les bonnes intentions des hommes. Pendant toute la durée des hostilités, au Conseil municipal, on ne parle plus de distribution d'eau brute ou potable, sauf en octobre 1915 quand, en remplacement des machines à vapeur, on installe un groupe de motopompes à l'usine du service des eaux. La hausse du prix du charbon entraînait un coût de production trop élevé et le manque de personnel nuisait au fonctionnement. Il faut attendre le printemps 1919 pour que les élus municipaux se préoccupent derechef du service des eaux.

La stérilisation des eaux distribuées à la consommation publique représente un intérêt fondamental du point de vue de l'hygiène. Il appartient donc au conseil de ville de reprendre l'étude de l'eau potable là où, à la déclaration de la guerre, il l'avait laissée. Tout un débat technique et financier s'ensuit avec les spécialistes de la Compagnie Générale de l'Ozone. Pour suivre le dossier, un rapporteur est nommé. Il conclut en juillet 1919 que l'eau filtrée et stérilisée n'apportera que des avantages pour l'hygiène publique d'abord aux maisons et aux ménages, puis à tous les services publics de la ville : écoles, hôpital, caserne (en vue du retour du 32^e d'infanterie).

¹⁶ Le 1^{er} janvier 1914, une Régie des eaux est créée. Les recettes qu'elle génère à la ville peuvent paraître appréciables. A.M.C., O liasse 71, Régies industrielles.

Il faut prendre des décisions pour la sauvegarde de la santé publique et le Conseil municipal réuni le 23 décembre 1920¹⁷ considère :

- *qu'au point de vue de l'hygiène, il est de toute importance pour éviter la propagation des maladies transmissibles, d'assainir par un procédé de stérilisation, les eaux distribuées pour la consommation publique.*

- *qu'aucune source de la région ne serait susceptible de fournir à la consommation publique l'eau nécessaire au besoin de la population.*

- *que le système actuel de distribution d'eau est manifestement insuffisant au point de vue qualitatif, que d'autre part la pression actuelle ne permet pas d'étendre le périmètre de distribution, non que de servir les appartements au-dessus du rez- de chaussée...*

- *considérant enfin que pour la santé publique, l'eau de la rivière la Vienne, employée actuellement, ne doit pas continuer à être distribuée brute.*

Les conclusions de cette réunion aboutissent à la mise en place des modalités et des subventions financières nécessaires au projet d'assainissement.

En 1922, la même enquête sanitaire que celle de 1912, est demandée aux communes de plus de 5000 habitants. Les conclusions de l'inspecteur départemental d'hygiène sur la qualité de l'eau distribuée par la ville de Châtellerauld sont aussi alarmantes qu'auparavant. Il cite" *Les eaux en usage pour la ville de Châtellerauld sont remarquablement mauvaises. J'ai moi-même pratiqué à maintes reprises l'analyse bactériologique de ces eaux en 1916, 1917 et 1918 au laboratoire bactériologique à l'École de médecine de Poitiers. Elles sont dangereuses et ne peuvent être utilisées*

17 A.M.C, 1D51.

*qu'après ébullition prolongée*¹⁸". La municipalité doit agir pour la santé publique.

L'année 1923 voit la mise en place de réservoirs d'eau clarifiée . En attendant la construction de l'usine de stérilisation, la décantation et le filtrage de l'eau brute de la Vienne se font sur un lit de sable. Les châtelleraudais peuvent utiliser de l'eau moins suspecte mais pas encore stérilisée. Cette eau a toujours l'odeur et la couleur caractéristique des eaux de rivière. Elle contient encore des germes pathogènes. Inaugurée le 5 avril 1925¹⁹ par François Albert, ministre de l'instruction publique, qui inaugure le même jour le collège de jeunes filles, l'usine de traitement des eaux par l'ozone fournit enfin aux consommateurs châtelleraudais et aux hygiénistes, ce qu'ils attendent depuis plusieurs décennies, une eau potable de grande qualité.

Conclusion

En apportant l'eau courante à proximité de ses habitants, la ville de Châtellerault leur offre en cette fin de XIXe siècle un réel progrès. Qu'elle arrive aux bornes fontaines ou au domicile, chacun peut en profiter. Mais c'est encore une eau "dangereuse" qui est distribuée. Les alarmes lancées par les scientifiques de l'hygiène publique ne sont pas prises en compte. Il faut attendre 1913 pour que l'on songe sérieusement à épurer l'eau. Mais la grande guerre emporte toutes les bonnes intentions des hommes et ce n'est que 7 ans après la fin des hostilités que la ville de Châtellerault peut enfin offrir une eau au -dessus de tout soupçon à sa population.

18 A.D. 86, M5/412.

19 GUEPARD F., *La vie Communale et Départementale*, tome II, "L'eau pure à Châtellerault", décembre 1925.

Bernard POIGNAND

ANNEXES

1. Inauguration de 1925



2. Procédé d'ozonisation :

Innocuité absolue du procédé d'ionisation

Si la présence de l'ozone persistait dans l'eau de boisson à la dose de 1 à 3 grammes par mètre cube, il n'en résulterait aucun inconvénient pour l'économie. Pour que la stérilisation soit vraiment efficace, il faut que les traces d'ozone demeurent dans l'eau traitée. Suivant la concentration d'ozone, la quantité d'air mise en œuvre, l'état de la pureté de l'eau, la persistance de l'ozone dans l'eau soumise à notre examen a varié d'une demi-heure à trois quarts d'heure.

Conclusions

Les résultats fournis après dix ans de fonctionnement de l'usine du col de Villefranche pour Nice, nous permettent de déclarer :

Qu'au point de vue bactériologique, le procédé de stérilisation par l'Ozone a assuré aux eaux des Alpes Maritimes ainsi traitées, toutes les qualités réclamées par les eaux dites "d'alimentation", après contrôle bactériologique régulier ;

Que ce même procédé réunit des conditions de simplicité, de régularité, de contrôle, tout à fait exceptionnelles pour le bon rendement d'une usine ;

Que la présence de l'Ozone aux doses suffisantes pour la stérilisation, présence du reste momentanée, n'offre aucun inconvénient pour l'économie.

La ville de Châtelleraut, en adoptant les procédés basés sur l'emploi de l'Ozone est donc couverte par les plus hautes autorités scientifiques.

Un contrôle permanent installé dans le Laboratoire de l'Usine permet de s'assurer de la constance de la marche des appareils et de la régularité des résultats obtenus.

Dans la région avoisinant Châtelleraut, il y a d'autres villes pour lesquelles se pose avec urgence la question de distribution d'eau potable ou d'extension des services existants. Les installations établies à Châtelleraut pourront être étudiées avec fruit et fourniront dans bien des cas la solution des problèmes posés.

F.Guépard, ingénieur²⁰.

Conclusion sur le problème de l'eau :

Il faut attendre le dernier quart du XVIII^e siècle pour percevoir les progrès de l'hygiène. Le rôle des pouvoirs publics est déterminant. A partir de 1850, cela devient un souci permanent et une législation se met en place.

L'eau nécessaire à la vie quotidienne pendant longtemps provient des puits, des bornes fontaines et des fontaines publiques. La nécessité d'une distribution de l'eau devient cruciale. La Manufacture et les chemins de fer font des propositions à la ville, qui ne sont pas retenues. La ville engage des recherches sur ses ressources possibles en eau : la source de Rouillac, celle du Malgarou, celle d'un puits artésien. Finalement on opte pour un pompage des eaux de la Vienne, à l'aide de béliers et de machine à vapeur.

La ville afferme le service des eaux à la Lyonnaise des eaux en 1881. Les Châtelleraudais bénéficient alors presque tous de l'eau courante. Afin de distribuer dans les foyers une eau potable, et surtout de satisfaire aux demandes pressantes de la caserne du 32^e régiment d'infanterie, la ville passe contrat, en 1913, avec la compagnie générale des eaux et de l'ozone qui propose un système de filtration et de stérilisation. Enfin, en 1925, après la grande guerre, l'eau arrive pure dans les maisons.

Malheureusement, cette eau a un coût et de nos jours encore l'alimentation en eau pose problème, "*la communauté d'agglomération s'arrache les cheveux à cause de l'assainissement, il nous faut des subventions!*" trouve-t-on dans un quotidien du 19 décembre 2001²¹.

20GUEPARD F., *op. cit.*

21 *Nouvelle République* du 19 janvier 2001, article de Paul-Henri COSTE.

Bernard POIGNANT

Sources

Sources manuscrites

Archives départementales de la Vienne (A.D.86)

Série E4 : Notaires

E4/18/193 - E4/18/435 - E4/19/101 - E4/209 - E4/19/214 -
E4/46/28 - E4/46/29.

Série L : Administration et tribunaux de la période
révolutionnaire

L 336 Registre 40.

Série M : Administration générale et économie

M 5/412.

Série N : Administration et comptabilité départementale

1N14/1.

Série S: Travaux publics

3 S 10

Archives municipales (A.M.C.)

Arrêtés municipaux : 3 D 6.

Bureau municipal d'hygiène n° 1.
Délibérations du Conseil municipal : 1 D6 - 1 D10 - 1 D11 - 1 D14 - 1 D15 - 1 D 16 - 1 D 19.-1D 23 1D 24-1D38 -1D 39 - 1D 44 - 1D 47 -1D 48 -1D 51.
Registres 36, 38, 41.
Série O, carton 84
Séries O5, O7.
Série N, carton 76 dossier QL.
5 I
2 A 210*, tome 64.

Sources imprimées,

Bibliothèque municipale (B.M.C.)

Journal du département de la Vienne, 1797.

Mémorial du Poitou, 1876.

Notice sur la distribution des eaux dans la ville de Châtellerauld, 1868 (8 FP 172)

Bibliographie

BERNARD Pierre, *La conquête de l'eau potable à Poitiers et dans ses environs*. Travaux du centre de géographie humaine et sociale de l'Université de Poitiers, n° 15, 1987.

FURETIERE, *Dictionnaire universel* contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et arts. La Haye et Rotterdam, 1694.

GODARD Ernest, manuscrit déposé à la Bibliothèque municipale.

GODARD Ernest, *Livre de raison d'une famille châtelleraudaise*, (1617-1793), Poitiers, 1894.

- GOUBERT Jean-Pierre, *La conquête de l'eau*, Paris, 1986.
- GUEPARD F, *La vie communale et départementale*, t 2 :
"l'eau pure à Châtelleraut", décembre 1925.
- M.A. E LONGUEMAR, *Géographie populaire du département de la Vienne*, Poitiers, 1869.
- MIKAÏLOFF Nathalie., *Les manières de propreté du MA à nos jours*, Marsat, 1990.
- VIGARELLO Georges., *Le sain et le malsain, Santé et mieux être depuis le Moyen Age*, Paris, 1993.
- Outils*
- Encyclopédie Universalis*, 1996.
- Larousse médical*, 1995.
- ROBERT Paul., *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1957.

Iconographie

Coupe d'une borne-fontaine, extraite du livre de Pierre BERNARD.

Cartes postales du début du siècle, éditions Bergeon, photo Lambert (E.B.P.L.) et Maurice Tesson, imprimeur à Limoges (M.T.I.L.), représentant les pompes à bras et bornes fontaines. Cliché du Musée SULLY , pompe à bras.

Emplacement de la fontaine sur les Promenades : B.M.C. (d'après un plan déposé au Musée Sully, n° 2002).